

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRIVE LE

21 MAI 2015

SEANCE DU 18 MAI 2015

SOUS-PRÉFECTURE

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 12 mai 2015, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Claude BERENGUER à Cyrille CUENOT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désignée.

DELIB 2015.05.18 09

OBJET : Subvention exceptionnelle au Secours Populaire

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que le 25 avril dernier, un puissant séisme a frappé le Népal faisant des milliers de victimes.

L'article L 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les collectivités territoriales peuvent, dans le respect des engagements internationaux de la France et si l'urgence le justifie, financer des actions à caractère humanitaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter dès aujourd'hui une subvention exceptionnelle pour soutenir les actions de solidarité, par le biais du Secours Populaire.

Il est proposé de verser 1 500 € au Secours Populaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € au Secours Populaire.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 19 mai 2015.

Publication et transmission en sous-préfecture le

20 MAI 2015

Le Maire,

Michel BACCONNIER

